

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

0 1 4 LOI
L/2007/...../AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE DON SIGNE LE 20
SEPTEMBRE 2007 A CONAKRY ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE
FINANCEMENT DE LA DEUXIEME PHASE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT
URBAIN (PDU3)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77 ;

Après en avoir délibéré, adopte.

Le Président de la République Promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est Ratifiée et Promulguée l'Accord de Don signé le 20 septembre 2007 à Conakry entre la République de Guinée et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement de la deuxième phase du Projet de Développement Urbain (PDU3).

Article 2 : La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

22 NOV. 2007

Conakry, le.....2007



GENERAL LANSANA CONTE